

ANNULE et REMPLACE pour erreur matérielle la délibération n° 05 - D 23.03.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mars à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

6.1. Déclaration d'inutilité du site de la Serve

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, CARON FASAN Marie-Laurence, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, FORESTIER Gérard, GUINET Eric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, ROUILLON Joris, ROGEAT Elise, LOUIE France-Dominique,

Membres représentés : GRANET ABISSET Anne-Marie (procuration à CARON FASAN Marie-Laurence), FILIPPI Lionel (procuration à MARTENS Kirsten), MITRA Kafaï (procuration à GUINET Eric), MIGNOT Mégane (procuration à ROUILLON Joris), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), Hervé COURTOIS (procuration à LBATH Ahmed), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom),

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la convention d'utilisation n°OSCDU 038-2015-307, mettant à disposition de l'Université Grenoble Alpes le site de La Serve, 5 avenue de Verdun à Meylan,

Considérant le bien « site de la Serve » mis à disposition de l'Université Grenoble Alpes correspondant :

- aux parcelles cadastrales : AK 196 (904m²), AK 232 (303m²), AK 234 (3 236m²), AK 235 (833m²), AK 236 (1 294m²), AK 276 (2 460m²), AK 277 (343m²), AK 278 (32 539m²) et AK 279 (561m²);
- à une surface cadastrale de 42 473 m²,
- à une surface de bâtiment de 4 454 m² de SHON.

Considérant que le bâtiment sera occupé par la Faculté de Pharmacie, jusqu'à la fin de l'année 2018, date à laquelle sera livré l'Institut de Formation des Professionnels de Santé situé sur le campus universitaire ;

Considérant que l'immeuble appartient au domaine public de l'Etat ;

Considérant que l'immeuble fait l'objet d'un projet de vente ce qui exige sa sortie du domaine public de l'Etat ;

Considérant dès lors qu'il est nécessaire que le bien « site de la Serve » ne soit plus affecté au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Considérant qu'il convient de le déclarer d'inutilité pour ce service public ;

Considérant qu'il appartiendra dans un second temps à l'Etat de constater la désaffectation du bâtiment et de procéder à son déclassement pour le faire entrer dans son domaine privé et pouvoir le vendre ;

Au vu de ces éléments, il est proposé aux administrateurs :

- de déclarer, par anticipation, l'inutilité du bien « site de la Serve », tel que décrit au premier considérant, pour l'Université Grenoble Alpes au 31 décembre 2018,
- d'autoriser le cas échéant M. le Président de l'Université Grenoble Alpes ou ses représentants à signer tous les documents afférents.

Membres en exercice	36
Membres présents	17
Membres représentés	9
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la déclaration d'inutilité du bien « site de la Serve » pour l'Université Grenoble Alpes au 31 décembre 2018 et autorise M. le Président de l'Université Grenoble Alpes ou ses représentants à signer tous les documents afférents.

Publié le : 2 mai 2018
Transmis au Rectorat le : 2 mai 2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 mars 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Pour le Président et par délégation
La Directrice générale des services adjointe
Martine PEVET